

La dynamique impulsée par le Grenelle de l'environnement se traduit par la prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques publiques, qu'elles soient menées par les services de l'État et de ses établissements publics ou les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics. Dans ce contexte, l'enjeu de l'accès à une information validée et partagée par les différents acteurs est primordial pour assurer la réussite des actions poursuivies par les décideurs. Elle est en outre rendue obligatoire par l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement qui consacre les droits à l'information et à la participation du public.

Le présent profil environnemental constitue la première actualisation élaborée par les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Limousin.

Ce profil environnemental a pour ambition d'apporter aux responsables régionaux et au public à la fois une meilleure connaissance des enjeux environnementaux, une aide à la décision et un cadre général pour l'évaluation environnementale des projets.

Il a donc vocation à être intégré dans l'élaboration des schémas des plans et des programmes régionaux et locaux, et à être pris en compte dans les diverses demandes d'autorisation individuelle instruites par les services de l'État. Plus généralement, cet outil opérationnel et pédagogique constitue un référentiel commun aux acteurs publics et privés en matière d'environnement. Il n'est pas pour autant prescriptif.

Il ne constitue ni un état complet de l'environnement régional, ni un nouveau tableau de bord. Il n'est pas non plus une déclinaison des problématiques du développement durable et n'aborde pas les questions économiques et sociales.

Dans un premier temps, le Centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme (CRIDEAU) et la DREAL ont réalisé un inventaire des références juridiques nationales (dont les lois Grenelle 1 et 2) ainsi qu'euro-péennes et internationales relatives à l'environnement. Cet inventaire fait l'objet d'une publication complémentaire à celle-ci. En parallèle, le diagnostic problématisé a intégré un ensemble de documents, dont la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT).



Sur cette base, et dans l'esprit de la gouvernance du Grenelle, une large concertation a été menée auprès des services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et des organisations professionnelles contribuant aux politiques et aux actions en faveur de l'environnement. Elle a permis de préciser la notion «d'enjeux» environnementaux. Ces enjeux, à la fois sectoriels, thématiques et territoriaux, constituent un ensemble de valeurs qui engagent l'avenir et qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader.

En complément, le profil environnemental comporte des pistes d'actions dans les axes de réflexions formulés.

A l'avenir, ce document évoluera à travers une actualisation régulière du diagnostic et des indicateurs chiffrés. Il permettra ainsi d'améliorer la pertinence des actions par la mise à disposition et la compréhension des informations environnementales.

Gérard Monédiaire

Directeur du Centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme (CRIDEAU/OMJ-Université de Limoges)

Membre du Conseil scientifique du Service de l'observation et des statistiques du ministère chargé de l'environnement

Membre (personnalité qualifiée environnement-développement durable) du Conseil économique, social et environnemental régional du Limousin

Après les profils environnementaux réalisés en 1999, puis en 2006, ce profil environnemental constitue le troisième exercice de ce type réalisé en Limousin. La réactualisation du profil environnemental répond, notamment, à une obligation de la circulaire du ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, du 23 mars 2009, relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle. Elle demande à chaque région de se doter d'un profil environnemental actualisé et partagé, sur la base duquel les services de l'Etat pourront proposer à l'ensemble des acteurs des priorités d'action stratégiques. Il a pour ambition d'apporter aux responsables locaux à la fois une meilleure connaissance des enjeux environnementaux de leurs territoires et des actions engagées, une aide à la décision et un appui dans l'évaluation environnementale de leurs projets.

Définition du profil environnemental

Le profil environnemental, c'est :

- un document de synthèse s'appuyant sur les caractéristiques majeures de l'environnement et les documents de cadrage des politiques publiques (lois Grenelle 1 et 2, Stratégie Nationale de Développement Durable, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire...) tels qu'ils existent afin de dégager des enjeux de la région à même d'orienter la stratégie à mettre en place dans le domaine de l'environnement :
- une référence partagée et un guide pour l'action,
- un cadre de référence pour l'évaluation des politiques publiques,
- un outil de déclinaison des axes du Grenelle de l'environnement dans les territoires en termes de développement durable.

Il ne constitue ni un état complet de l'environnement régional, ni un nouveau tableau de bord. Il n'est pas non plus une déclinaison des problématiques du développement durable et n'aborde pas les questions économiques et sociales.

Cadre juridique du profil environnemental

Initié en 1999 comme cadre méthodologique aux contrats de plan 2000-2006, le profil environnemental est devenu un cadre de référence pour l'évaluation des politiques publiques, puis un outil de déclinaison des axes du Grenelle de l'environnement dans les territoires en termes de développement durable.

Il est devenu une obligation avec la circulaire du ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, du 23 mars 2009, relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle ; chaque région doit être dotée d'un profil environnemental actualisé et partagé, sur la base duquel les services de l'Etat pourront proposer à l'ensemble des acteurs des priorités d'action stratégiques.



Les personnes concernées

Ce profil s'adresse aussi bien au citoyen qui souhaite s'informer sur la qualité de l'environnement dans lequel il vit, qu'au scientifique ou au spécialiste à la recherche de données actualisées, aux services de l'Etat ou aux responsables des collectivités territoriales, en charge de l'élaboration des politiques publiques.

Les objectifs

Le profil environnemental poursuit plusieurs objectifs :

- l'élaboration d'un diagnostic fiable de l'environnement ;
- l'identification et la hiérarchisation des enjeux environnementaux de la région ;
- des propositions d'actions prioritaires à l'ensemble des acteurs ;
- la diffusion de la connaissance sur l'environnement ;
- la participation à l'information du public ;
- un effort de coordination entre les services de l'Etat et les organismes publics pour construire une connaissance partagée de l'environnement ;
- la sensibilisation des différents acteurs du territoire aux problématiques environnementales.

...



La démarche retenue

Le document développe la notion « d'enjeu », question d'environnement qui engage fortement l'avenir du territoire sur des valeurs qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader, que ce soit des ressources naturelles, la santé publique ou la qualité de la vie. En d'autres termes, un enjeu est une pression sur l'environnement qui a été identifiée et pour laquelle des réponses ne sont pas toujours formalisées aujourd'hui ou nécessitent des réponses spéciales.

Un travail collectif

Initié et piloté par la DREAL Limousin, il est le fruit d'un travail de l'ensemble des services de l'État concernés en région Limousin et de différents acteurs régionaux.

Le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU, unité de recherche de la Faculté de droit et de sciences économiques de Limoges) a apporté son concours pour les références juridiques des différents thèmes abordés.

Pour en savoir plus

<http://eur-lex.europa.eu/fr>

http://europa.eu/index_fr.htm

<http://www.legifrance.gouv.fr>



Le profil environnemental comprend les parties suivantes :

- Un contexte général de présentation des principales caractéristiques de la région ;
- Une présentation des principales activités humaines intervenant sur l'environnement de manière transversale (agriculture, forêt, urbanisme et habitat, transports, industrie, énergie, tourisme) ;
- Une approche thématique des enjeux et principales orientations souhaitables dans les composantes de l'environnement que sont les paysages, les milieux naturels, l'eau et les milieux aquatiques, les déchets, les risques, le bruit ;
- Une approche territoriale, en complément des approches thématiques, avec une déclinaison des enjeux à un niveau infra régional sur des espaces identifiés à partir de l'analyse systémique régionale.

La présentation

Chaque thème (sectoriel, thématique et territorial) est précédé d'une fiche de synthèse qui présente :

- Les principaux éléments du diagnostic dans une matrice présentant la situation actuelle (Atouts – Faiblesses) et les tendances d'évolution (Opportunités – Menaces). Cette analyse permet de visualiser rapidement les principales tendances et les priorités en cherchant à maximiser les potentiels des atouts et des opportunités et à minimiser les effets des faiblesses et des menaces.
- Les principaux éléments du diagnostic et de la problématique qui ont été identifiés comme des enjeux au niveau régional ou territorial ;
- Les principales pistes de réflexion qui découlent de l'analyse et des engagements du Grenelle les plus pertinents dans le contexte régional ;
- Des indicateurs de suivi présentés suivant la typologie usuelle Etat - Pression - Réponse du modèle développé par l'OCDE pour représenter les pressions exercées par l'activité humaine sur l'environnement, l'état de l'environnement qui en résulte, et les réponses qui sont apportées. Ces indicateurs ont vocation à constituer un tableau de bord de suivi et d'évaluation des politiques publiques.